

**RÉSOLUTION N° 409**

**ACTIVITÉS INTÉGRÉES DANS LES DOMAINES DE LA  
BIOTECHNOLOGIE ET DE LA BIOSÉCURITÉ**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Treizième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/JIA 288, « Programme continental dans les domaines de la biotechnologie et de la biosécurité : cadre de référence pour son élaboration et sa mise en œuvre »,

CONSIDÉRANT:

Que, par la résolution IICA/JIA/Res.386(XII-O/03), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a chargé l'IICA de convoquer les réunions nécessaires, en consultation avec ses États membres, afin d'analyser l'importance de la biotechnologie et de la biosécurité agricoles et leur impact sur le commerce et le développement;

Que, par ladite résolution, le Conseil a chargé l'IICA d'élaborer un plan afin de promouvoir la biotechnologie et la biosécurité dans le Continent, qu'il a encouragé la coopération horizontale entre les États membres de l'IICA dans ces domaines et qu'il a pressé les États membres de fournir à l'IICA les ressources additionnelles nécessaires pour lui permettre de travailler dans ces domaines;

Que l'IICA a convoqué le groupe de travail sur la biotechnologie, lequel a conclu qu'il est nécessaire de mener des actions visant expressément à réunir et à diffuser de l'information sur les coûts et les avantages des agrobiotechnologies, à évaluer et à examiner les besoins régionaux en la matière, et à élaborer des cadres de politiques dans le domaine des agrobiotechnologies, qui devront constituer des priorités fondamentales pour mettre en place un programme continental dans les domaines de la biotechnologie et de la biosécurité;

Que, par la résolution IICA/CE/Res.428(XXV-O/05), le Comité exécutif a examiné et appuyé la proposition présentée par la Direction générale visant à renforcer la coopération horizontale et d'autres activités afin d'assurer le développement de la biotechnologie et de la biosécurité dans les Amériques;

Que l'IICA a fait circuler l'ébauche du document IICA/JIA/Doc.288(05) intitulé « Programme continental dans les domaines de la biotechnologie et de la biosécurité: cadre de référence pour son élaboration et sa mise en œuvre », dans lequel seront incorporés les observations et commentaires des États membres,

DÉCIDE:

1. D'appuyer la poursuite des efforts consentis par la Direction générale afin d'examiner, de concert avec les représentants désignés par les ministres de l'Agriculture des États membres, dans les plus brefs délais, le projet de programme continental dans les domaines de la biotechnologie et de la biosécurité, tâche pour laquelle la Direction générale continuera d'apporter le soutien financier requis.
2. De demander au Directeur général de présenter le projet final dudit programme continental dans les domaines de la biotechnologie et de la biosécurité, ainsi que le projet de budget correspondant, aux prochaines réunions de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion et du Comité exécutif, en vue de leur examen et de leur adoption finale par les États membres.
3. De prier les États membres d'apporter des contributions volontaires, hors quote-part, pour financer la mise en œuvre de ladite proposition et d'appuyer l'IICA dans les démarches qu'il entreprendra pour obtenir des ressources financières destinées à cette activité continentale, auprès d'organismes de coopération technique et financière régionaux et internationaux.